



AMAP Volailles Eric Paire Du Panier Bioscéen Contrat d' octobre 2011 à mars 2012

- **Contrat congelé**
- **Contrat frais**

Dans le respect de la charte des AMAP, l'AMAP volaille permet

- **de promouvoir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs.**
- **de faciliter l'accès à des produits de saison et de proximité, et de favoriser une alimentation de qualité issue de cette agriculture.**
- **de re-créeer du lien social entre citoyens et agriculteurs d'une part, et entre citoyens d'autre part.**

Les engagements des Producteurs

Eric Paire

Ferme auberge « L'Ile Sauvage »

85230 Bouin

02 51 49 12 11 / fermeauberge85@yahoo.fr

- Travaille avec son épouse sur l'exploitation.
- Superficie de 37 hectares.
- Certifié bio depuis 2008.

Nous proposons des poulets au prix de **8,50 euros le kg**. Ces poulets sont 100% bio certifié par ECOCERT contrôle n°205575P de qualité supérieure au label AB et nourris par des aliments distribués par les établissements Mercier et Fils SAS (aliments biologiques), 85190 Beaulieu s/s la roche.

Nous proposerons à chaque fin de contrat des produits à base de volaille réalisés sur notre exploitation (pâté, foie gras, plats cuisinés...).

Nous livrons les volailles 1 fois par mois, selon le calendrier joint, à la salle Eugène Lévesque de 18h15 à 19h30. Nous sommes présents aux dates suivantes :

Lundi 3 octobre	Lundi 7 novembre	Lundi 5 décembre	Lundi 2 janvier	Lundi 06 février	Lundi 5 mars
poulet	poulet	poulet	poulet	poulet	poulet

Les chèques sont encaissés à la signature du contrat.

En fin de contrat, un chèque de régularisation (ou un report en cas de solde positif) permet de solder votre compte en respectant le prix/kg.

En cas d'éventuels problèmes sanitaires ou de difficultés d'approvisionnement, nous nous réservons le droit d'annuler une ou plusieurs livraison(s) ou de modifier le contenu de la livraison.

Les engagements de l'Adhérent

Je soussigné (nom, prénom).....

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Adresse électronique :

réserve pour la période d'octobre 2011 à mars 2012 et joins 1 chèque de 96,90 euros

Soit 6 poulets moyens de 1,9kg (8,5 x 1,9 x6) = 96,90 euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Ferme auberge « L'Ile Sauvage »**. En fin de contrat un ajustement en fonction des livraisons sera effectué, les adhérents doivent se munir de leur chéquier.

Lors de la dernière distribution du contrat, des produits à base de volaille seront proposés par le producteur, je m'engage à régler le montant directement au producteur.

Je m'engage à accepter une autre volaille prévue au contrat si le producteur le propose.

Il m'appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour le respect de la chaîne du froid à la réception de ma commande validée par émargement.

En cas d'absence, je délègue une personne pour prendre ma commande ou je m'arrange avec la personne de permanence. Si je suis absent sans avoir prévenu, j'autorise que mon poulet soit mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, une permanence (.../...) sur le lieu de distribution et je participe selon mes disponibilités à la vie de l'association et aux tâches proposées par le producteur.

En cas de démission, mon remplaçant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP ou, à défaut, est trouvé par moi. Un avenant précisera les conditions de reprise du contrat par le remplaçant. Sinon, le contrat expire en fin de saison.

Date et signature de l'adhérent :

Date et signature des Producteurs :

Coordinateur :